

CONDITIONS GENERALES

MODALITES D'INSCRIPTION :

- ♦ Toute pré-inscription à un stage doit se faire au plus tard un mois avant le démarrage de la session de formation, à l'aide du bulletin de pré-inscription que vous trouverez en dernière page.
- ♦ L'inscription est enregistrée à la signature du Contrat de Formation Professionnelle remis avec le programme du stage.

PRE-REQUIS :

- ♦ Les stages sont ouverts sans niveau de pré-requis exigé (sauf précision mentionnée au niveau de la présentation des stages) et adaptés au niveau des participants.

HORAIRES :

- ♦ Les formations se déroulent de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf cas particulier (les horaires de chaque stage sont communiqués définitivement dans le programme remis avant l'entrée en stage).

RECONNAISSANCE DE LA FORMATION :

- ♦ Les formations sont validées par une attestation de formation qui est envoyée à l'issue du stage.

PARTENAIRES FINANCIERS :

- ♦ Les actions de formation sont financées par :
 - Le VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant).
 - La Chambre d'Agriculture de l'Indre.
 - Le Conseil Régional.
 - L'Union Européenne.
 - Le FAFSEA (Fonds d'Assurance Formation des Salariés d'Exploitation Agricole).
 - L'Etat.

PUBLIC CONCERNE :

- ♦ Le public concerné est stipulé pour chaque stage présenté.

PARTICIPATION FINANCIERE :

- ♦ Le montant de la participation financière indiqué pour chaque stage s'applique pour les participants contributeurs VIVEA, ayant le statut d'exploitant agricole, d'associé exploitant, de conjoint participant aux travaux, de conjoint collaborateur, d'associé d'exploitation ou d'aide familial à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA.
- ♦ Pour tout autre public, le montant de la participation sera étudié au cas par cas, en fonction notamment des règles de financement du fonds de formation dont dépend le participant.
- ♦ Les montants sont hors champ TVA et correspondent à la participation financière des stagiaires éligibles VIVEA.
- ♦ Les frais de déplacement et des repas sont à la charge des participants.

MODALITES DE PAIEMENT:

- ♦ Après le délai de rétractation prévu au Contrat de Formation Professionnelle, tout stage est dû dans son intégralité. En cas d'absence due à un cas de force majeure, le participant réglera sa participation au prorata du temps de présence.
- ♦ En cas d'absence du stagiaire à l'intégralité de la formation alors que le Contrat de Formation Professionnelle est signé et que le stagiaire n'a pas informé le Centre de Formation, le présent contrat est résilié et l'intégralité de la participation financière sera facturée.
- ♦ Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, remis au moment de l'inscription, c'est-à-dire lorsque le participant retourne son Contrat de Formation Professionnelle signé au Centre de Formation.

Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation.